



PSC aux Finances

pour une protection sociale complémentaire de haut niveau, accessible à toutes et tous

La prévoyance

Ceci est un tableau de la compensation de la perte de salaire face aux accidents de la vie (décès, invalidité, maladie, ...)

		Garanties statutaires		Prévoyance obligatoire		🔥 Garanties additionnelles			
						Option 1		Option 2	
		TIB+ NBI	Primes	TIB+ NBI	Primes	TIB+ NBI	Primes	TIB+ NBI	Primes
Congé maladie ordinaire	Plein traitement (3 mois)	90 % *	90 % *			/	/	/	/
	Demi-traitement (9mois)	50 %	50 %			50 %	/	50 %	20 %
Congé longue durée	Plein traitement (3 ans)	100 %	/			/	10 %	/	70 %
	Demi-traitement (2 ans)	50 %	/			50 %	10 %	50 %	70 %
Congé longue /grave maladie	Plein traitement (1 an)	100 %	33 %	/	67 %				
	Demi-traitement (2 ^{ème} et 3 ^{ème} années)	60 %	60 %	20 %	20 %				
Pension d'invalidité Titulaires	Catégorie 1	40 %	40 %	10 %	10 %				
	Catégories 2 & 3	70 %	70 %	10 %	10 %				
Pension d'invalidité Contractuels	Catégorie 1	30 %	30 %	20 %	20 %				
	Catégories 2 & 3	50 %	50 %	30 %	30 %				
Retraite pour invalidité		50 % à 75 %	/	5 % à 30 %	80 %				
Capital décès		100 %	100 %	100 %	100 %				
Rente éducation	De 0 à 18 ans	5 % PMSS							
	De 19 à 26 ans	15 % PMSS							

* taux abaissé de 100% à 90% pour 2025, susceptible de modification chaque année en Loi de Finances.

Solidaires Finances revendique la couverture Prévoyance (décès, invalidité, maladie) à 100 % par les Statuts de la Fonction Publique.

Mais, le gouvernement n'a pas voulu maintenir le couplage Santé-Prévoyance qui est la règle actuelle dans toutes les mutuelles référencées.

Aux Finances, nous avons obtenu que tous les agents soient protégés par le socle Prévoyance et que le « demi-traitement » en congé de maladie ordinaire (CMO) soit couvert par une option.